

table des logements. Que le chef de l'opposition nomme une seule mesure adoptée au Manitoba, alors qu'il y était premier ministre, en vue de remédier à la crise du logement. Au Manitoba le climat est rigoureux, le ciment et le bois de construction sont abondants. Le gouvernement provincial est donc en possession de tous les éléments nécessaires pour faire face au problème et fournir des maisons convenables. L'honorable député est d'avis que la situation s'aggrave, mais je puis montrer à la Chambre des photographies de maisons occupées depuis une cinquantaine d'années. Elles étaient habitées à l'époque où le chef de l'opposition était premier ministre du Manitoba.

Je ne critiquerai pas davantage le Gouvernement sur ce qui s'est passé. Les honorables députés conviendront qu'il doit immédiatement faire face au problème et prouver à la population que nous pouvons réussir aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, alors que nous sommes sortis de l'impasse qui existait et que nous avons obtenu dans tous les domaines de la production des succès inconnus auparavant.

Il importe tout d'abord de dresser un programme. Nous devons élaborer une méthode quelconque qui permette au gouvernement fédéral ainsi qu'aux provinces et aux municipalités d'y participer. Nous nous sommes fondés sur l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour transmettre les responsabilités d'un gouvernement à l'autre. En conséquence, à l'heure actuelle, aucun gouvernement, quel que soit son domaine, ne suit la ligne de conduite qui s'impose.

Des milliers de jeunes gens ont combattu pour sauver leurs foyers. Ils sont de retour maintenant, mais où sont les foyers qu'ils ont défendus? Ils ne se trouvent ni à Toronto, ni à Winnipeg, ni à Ottawa, ni dans aucune ville du Canada. Si vous en doutez, allez à la bibliothèque parcourir les petites annonces publiées dans les quotidiens d'un littoral à l'autre. Vous y lirez de touchants appels lancés par d'anciens combattants et leurs épouses qui cherchent un domicile quelconque. Ces gens se contenteraient de très peu, mais, malgré les récompenses offertes, les logements ne semblent pas disponibles. Il faut donc que les autorités fédérales prennent l'initiative et invitent les provinces et les municipalités à une conférence en vue d'adopter une méthode qui nous permettra de construire des logements. Nous avons trouvé la solution à des problèmes épineux pendant la guerre et nous devrions être capables d'instituer un organisme administratif de nature à obtenir des résultats de tous les gouvernements.

[M. Nicholson.]

En attendant, j'aimerais proposer un programme en treize points que je crois réalisable. On a exposé plusieurs programmes contenant un certain nombre de points, mais je crois que l'on devrait mettre immédiatement à exécution ce programme de treize points sur le logement. Mon premier point comporterait l'arrêt de l'exportation inutile de matériaux de construction. J'ai suivi avec intérêt le discours prononcé hier par le ministre de la Reconstruction (M. Howe). Il n'a guère paru se soucier de l'exportation considérable de bois de construction canadien. Tous les Canadiens consentent, j'en suis sûr, à l'envoi d'une partie de notre bois d'œuvre en Grande-Bretagne et dans les pays dévastés d'Europe, afin de les aider à reconstruire, mais je désire signaler à la Chambre que ce n'est pas là que va la grande partie de notre bois.

Pendant les vacances de Noël, je suis allé en Californie, où l'on construisait un grand nombre de maisons, et l'on se servait de notre meilleur bois canadien. Je tiens à ce que nous continuions des relations de commerce amicales avec nos bons voisins, mais je suis sûr qu'ils ne s'attendent pas que nous privions notre population de logements tandis qu'on emploie le bois d'œuvre canadien pour des constructions de luxe aux Etats-Unis. J'ai vu un très grand nombre de maisons en construction, et j'estime qu'aucune d'elles ne coûte moins de \$10,000. Peut-être n'avons-nous pas à nous préoccuper du genre d'habitations que l'on construit aux Etats-Unis, mais nous avons le droit de nous demander quelle quantité de bois nous y exportons et quelle quantité nous gardons pour nous. Je relève dans une livraison récente de *Monetary Times* la déclaration suivante du régisseur du bois:

"Le contingent d'exportation n'a pas changé", a dit le régisseur canadien du bois, M. D. D. Rosenberry. "La seule différence, c'est que les producteurs peuvent maintenant expédier cette partie du bois aux pays de leur choix".

Les Etats-Unis se soucient moins du plafond des prix que le Canada et la Grande-Bretagne, de sorte que de plus hauts enchérisseurs y peuvent acquérir tout le bois qu'on peut leur fournir, quand nos commerçants peuvent exporter aux pays de leur choix. Je vois, dans le même article, la déclaration suivante de M. W. J. LeClair, secrétaire-administrateur de la Canadian Lumbermen's Association:

Si l'on supprimait aujourd'hui les restrictions, en quarante-huit heures nous n'aurions plus, du point de vue légal et financier, mille pieds de bois en notre possession, au Canada.

Assurément, le Gouvernement et la nation devraient faire en sorte que l'on conserve ici suffisamment de bois afin de construire des maisons confortables pour notre population. En deuxième lieu, je suis d'avis qu'on devrait